

Les lettres d'actualité – Italie

Sostenibile

La lettre de l'industrie et du développement durable

n°37 – Mai 2021

SOMMAIRE

Transports et Infrastructures	2
<i>Généralisation des moyens de transports covid free.....</i>	<i>2</i>
<i>Autostrade per l'Italia (ASPI) : la holding Atlantia accepte l'offre d'achat de CDP-Blackstone-Macquarie....</i>	<i>2</i>
<i>Nomination du nouveau directoire de Ferrovie dello Stato Italiane (FS).....</i>	<i>2</i>
<i>Bolzano (Haut-Adige/Sudtiro) se dote de nouveaux bus à hydrogène.....</i>	<i>2</i>
<i>Projet pilote de recharge inductive pour automobiles en mouvement.....</i>	<i>3</i>
Environnement, énergie et climat	3
<i>Année climat : action de l'Italie dans le G 20 et la COP 26</i>	<i>3</i>
<i>Première plainte contre l'État italien en matière de changement climatique</i>	<i>3</i>
<i>L'eau potable en Italie : une ressource abondante mais distribuée de façon inégale.....</i>	<i>4</i>
<i>Hydrogène : signature de deux partenariats pour le développement des usages d'H2</i>	<i>4</i>
Industrie, numérique et télécommunications	4
<i>Sidérurgie : plusieurs condamnations lors du procès de première instance pour ILVA.....</i>	<i>4</i>
<i>Amende de 102 M€ à Google par l'autorité de la concurrence</i>	<i>5</i>

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

Généralisation des moyens de transports covid free

Avions : L'Italie a introduit le concept de « vols covid-free » qui n'embarquent que des passagers munis d'un test négatif. Pour les avions, les passagers acceptés doivent présenter un test négatif avant d'embarquer puis se soumettre à un second à l'arrivée. Le bilan dressé mi-mai 2021 s'avère positif avec seulement 0,12% de passagers positifs et aucun cluster repéré. Dès mi-mai, l'Italie étend les destinations des vols covid free, au Japon, Canada, Emirats Arabes Unis, en sus des Etats Unis.

Trains covid free étendus : grâce à l'accord entre FS Italienne et la Croix-Rouge italienne, les centres de tests devant les gares ferroviaires pour prélèvements antigéniques rapides, déjà actifs à Milano Centrale et Roma Termini, sont également disponibles à Turin, Venise, Florence, Bologne, Bari, Reggio Calabria, Cagliari et Palerme. Les prochaines ouvertures se feront dans les gares de Naples et de Gênes.

Trenitalia travaille également à étendre le service de train Covid free à d'autres lignes que Rome-Milan, en comptant sur les nouveaux centres de test ouverts par la Croix-Rouge. L'objectif est d'inciter les citoyens à utiliser le train en vue de l'été prochain et de la reprise espérée de la demande touristique.

Autostrade per l'Italia (ASPI) : la holding Atlantia accepte l'offre d'achat de CDP-Blackstone-Macquarie

Après plusieurs mois de négociations, Atlantia, holding contrôlée à 30% par la famille Benetton, a approuvé la cession de sa participation de 88% dans Autostrade per l'Italia (ASPI) à un consortium formé par la *Cassa dei depositi e dei prestiti* (51%) et les fonds Blackstone et Macquarie (24,5% chacun). ASPI est le principal concessionnaire autoroutier italien, qui gère environ 3000 km de réseau dans la Péninsule, soit 45% du total et 50% du réseau en concession. La valeur de l'opération s'élève à 9,3 Md€, dont 200 M€ à titre de compensation pour le flux de caisse d'ici la clôture du contrat de vente, prévue en début 2022.

Nomination du nouveau directoire de Ferrovie dello Stato Italiane (FS)

Le 26 mai, le ministère de l'Économie et des finances, actionnaire à 100 % de FS, premier opérateur ferroviaire italien, a renouvelé le conseil d'administration de la société, en nommant présidente Nicoletta Giadrossi. Née à Trieste en 1966, N. Giadrossi est diplômée en mathématiques et économie de l'université de Yale et elle a obtenu un MBA à Harvard. Elle préside Ferrovie dello Stato après une carrière dans la gestion de fonds d'investissements et ensuite de manager de grands groupes internationaux dans le secteur de l'ingénierie et l'énergie, dont le français Technip (2014-2016).

Le conseil d'administration a ensuite nommé, le 3 juin, le nouveau administrateur délégué (CEO), Luigi Ferraris. Né à Legnano (Milan) en 1962, diplômé en économie de l'université de Gênes, L. Ferraris est spécialisé en gestion dans le domaine de l'électricité, ayant occupé plusieurs postes au sein de l'ancien monopole ENEL et ayant été administrateur délégué de l'opérateur de réseau national Terna.

Bolzano (Haut-Adige/Sudtiro) se dote de nouveaux bus à hydrogène

La ville de Bolzano (110 000 hab.) se dote de 12 bus à hydrogène vert fabriqués par la société polonaise Solaris. Les bus viendront compléter la flotte déjà composée de prototypes de bus à pile à combustible de la société « EvoBus ». A l'occasion de l'arrivée de la nouvelle flotte de véhicules verts, la province autonome de Bolzano a décidé de cofinancer, dans le cadre du projet « Mehrlin », la

construction d'une station de ravitaillement en hydrogène directement au dépôt de bus. Bolzano se place ainsi parmi les villes pionnières de la mobilité verte en Italie, voire en Europe.

Projet pilote de recharge inductive pour automobiles en mouvement

Des entreprises, des universités et des institutions internationales, notamment l'autoroute A35 Brebemi-Aleatica, ABB, Electreon, Fiamm Energy Technology, Iveco, Iveco Bus, Mapei, Pizzarotti, l'École polytechnique de Milan, Prysmian, Stellantis, Tim, l'Université Roma Tre et l'Université de Parme ont uni leurs forces pour démontrer l'efficacité de la recharge inductive dynamique sans contact. Il s'agit d'une technologie sans fil qui permet aux véhicules électriques de se recharger en mouvement en puisant l'électricité dans un système placé immédiatement sous l'asphalte. Toutefois, la voiture doit être équipée d'un récepteur spécial qui, en plus de recharger la voiture, permettra l'échange de données le long du parcours, utile pour la sécurité.

Le projet comprend une phase de test qui sera réalisée sur un anneau d'asphalte de 1 050 mètres, construit à côté de Milan. La phase d'essai, qui se déroulera dans les prochains mois, permettra de tester la technologie sur deux voitures Stellantis et un bus Iveco Intercity.

ENVIRONNEMENT, ENERGIE ET CLIMAT

Année climat : action de l'Italie dans le G 20 et la COP 26

La semaine du 10 au 15 mai 2021 a été placée sous le thème des négociations climatiques internationales. Le gouvernement italien a reçu deux figures des négociations climatiques.

Le président britannique de la COP 26, Alok Sharma, a effectué une visite du 10 au 12 mai à Rome au cours de laquelle il a rencontré les responsables compétents sur les sujets climat, énergie et relance. Il s'est entretenu avec le ministre de la Transition écologique en charge de la pré-COP 26, M. Cingolani, le ministre des Affaires étrangères, M. Di Maio, le ministre du Développement économique, M. Giorgetti, le ministre des Finances, M. Franco et le ministre des Mobilités, M. Giovannini. Il a également rencontré le président du Sénat italien et celui de la Chambre. Par ailleurs, il a eu une séquence au Vatican et à la FAO.

Ces entretiens ont permis de réaffirmer les objectifs partagés : neutralité en 2050, limite de hausse à 1,5 degrés, inclusion de la société civile et particulièrement des jeunes, agenda de l'action. L'enchaînement des événements internationaux jusqu'à la COP 26 a également été rappelé lors de l'entretien avec le ministre italien des Affaires étrangères : le G20 énergie-climat du 23 juillet, la COP des jeunes du 28 au 30 septembre, la pré-COP 26 du 30 septembre au 2 octobre, les « rencontres avec l'Afrique », qui se tiendra à Rome en octobre dans le cadre de la présidence italienne du G20 et la deuxième édition du sommet "Finance en commun" à l'automne.

L'envoyé spécial des Etats Unis pour le climat, John Kerry, a effectué une visite à Rome les 13 et 14 mai 2021. Il a rencontré le président du Conseil, Mario Draghi, ainsi qu'en entretien séparé, le ministre de la Transition écologique, celui du Développement économique et des Affaires étrangères. Il s'est par ailleurs entendu avec un groupe de chefs d'entreprises en marge du B20. Les discussions ont porté sur l'amitié italo-américaine s'exprimant tout particulièrement dans l'ambition climatique. L'importance d'allier économie et décarbonation ainsi que le rôle crucial des plans de relance ont été soulignés.

Première plainte contre l'État italien en matière de changement climatique

Pour la première fois, l'État italien fait objet d'une plainte pour manque d'ambition dans la lutte contre le changement climatique. Le 5 juin, une plainte a été déposée au tribunal de Rome par un

groupement d'ONG et citoyens (200 environ au total, dont Fridays for future) dans laquelle l'État est accusé d'être responsable, en raison de son inaction, du changement climatique. Les plaignants demandent au tribunal de Rome une injonction pour le gouvernement italien de fixer un objectif de réduction des émissions de GES de 92% en 2030 par rapport à 1990. Les principales ONG environnementales italiennes (Legambiente et les sections nationales de WWF et Greenpeace) ne font pas partie des plaignants.

L'eau potable en Italie : une ressource abondante mais distribuée de façon inégale

L'Italie est bien pourvue en eau douce grâce à des précipitations importantes ou du moins supérieures à la moyenne européenne et à une topographie favorable constituée de multiples retenues naturelles et de montagnes. Cependant, la ressource est mal répartie sur le territoire, le Sud étant sec et ayant donc recours à des transferts d'eau venant du nord. De façon illustrative, 60% de l'eau disponible dans les Pouilles provient d'autres régions.

Les niveaux de prélèvements sont importants : l'Italie puise 30% de ses ressources chaque année, ce qui la place en tête dans le classement européen du ratio eau douce prélevée sur eau douce disponible. Les Italiens consomment 153 mètres cubes par habitant et par an¹ soit le double de la statistique française et le triple de la consommation annuelle d'un citoyen allemand. La consommation est en hausse constante, ayant augmenté de 6% en dix ans.

De plus, l'Italie se place en première place mondiale pour sa consommation d'eau embouteillée avec 200l/hab/an contre 118l/hab/an dans l'UE.

L'Italie bénéficie d'une bonne qualité de l'eau prélevée car 84,8% de l'eau potable provient des sous-sols qui est donc de meilleure qualité et moins traitée. Cette statistique est supérieure de 20 points à la moyenne européenne, plaçant le pays en 7^{ème} position des pays européens pour la qualité de son eau potable.

Hydrogène : signature de deux partenariats pour le développement des usages d'H2

La société d'ingénierie Maire Tecnimont a annoncé un partenariat avec le groupe grec Mytilineos pour la réalisation en Italie d'une installation de production d'H2 vert (d'origine EnR). La taille et l'emplacement du projet ne sont pas connus à ce stade. L'opérateur du réseau gazier SNAM a lancé avec le métallurgiste GIVA un projet pour l'utilisation d'un mélange 70% méthane - 30% H2 pour la production d'acier forgé dans les fours de l'usine du groupe à Rho (Milan).

INDUSTRIE, NUMERIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

Sidérurgie : plusieurs condamnations lors du procès de première instance pour ILVA

Le tribunal de Tarente a condamné, en première instance, les anciens propriétaires du groupe Ilva, les frères Riva, à plus de 20 ans de prison et ordonné la saisie de la partie à chaud de l'aciérie de Tarente pour atteinte à la santé publique et à l'environnement. D'autres dirigeants d'Ilva, des fonctionnaires et des élus locaux dont les anciens présidents de province et de région ont également été condamnés. L'application des mesures décidées par le tribunal, dont la saisie des hauts-fourneaux, est suspendue jusqu'à la décision du tribunal d'appel et probablement jusqu'à la décision définitive qui sera prise par la cour de Cassation suite au procès de deuxième instance. La partie à chaud de l'usine de Tarente, au centre d'un scandale environnemental pour pollution, fait objet aussi d'un arrêté municipal, actuellement suspendu en attente de la décision du Conseil d'État, qui en prévoit la fermeture faute d'élimination des sources de pollution.

¹ France : 88 - chiffre OCDE 2013 https://read.oecd-ilibrary.org/environment/examens-environnementaux-de-l-ocde-italie-2013_9789264186279-fr#page35

Amende de 102 M€ à Google par l'autorité de la concurrence

Suite à une plainte déposée par Enel en 2019, l'autorité de la concurrence (AGCM), a infligé une amende de 102 M€ à Google (sociétés Alphabet Inc., Google LLC et Google Italy Srl) pour abus de position dominante (art. 102 TFUE). Enel a porté plainte contre Google puisque la société américaine a éliminé la version « automobile » de l'application Juicepass pour systèmes Android (Android Auto), un logiciel créé par le groupe italien qui fournit aux propriétaires de véhicules électriques des informations et la possibilité de réserver des bornes publiques de recharge. L'application a été éliminée en 2019 du magasin officiel d'applications d'Android, géré par Google.

Selon AGCM, la décision de Google était due à des raisons commerciales et représente un cas d'abus de position dominante, car la société américaine, créatrice d'Android et gestionnaire de Google Play, propose aussi un service similaire à celui de l'application d'Enel X dans son application de navigation Google Maps. AGCM considère que le comportement de Google nuit au développement de la mobilité électrique, en centralisant les services au détriment des opérateurs engagés dans ces technologies. Google insiste sur le fait que l'application d'Enel n'était pas conforme aux standard Android Auto. En réponse, AGCM a imposé à Google non seulement d'autoriser la version automobile de l'app d'Enel mais également de mettre à disposition des développeurs d'applications Android un modèle-cadre générique pour le développement d'applications pour la recharge électrique, basé sur les indications que Enel définit « essentielles ».

Retrouvez nos dernières publications sur le site « [Italie](#) » de la Direction Générale du Trésor

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information économique et financière : « **Regards sur l'économie italienne** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright :

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité :

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome - Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Frédéric Kaplan

Adresse : Piazza Farnese 48
00186 Rome
ITALIE

Rédigé par Federico Tassan-Viol et Claire Bergé

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

Service économique
et régional